

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE VILLETTE-SUR-AIN 01320**

**Du LUNDI 27 JUIN 2020 à 20h00**

**Séance ordinaire qui se tient dans la salle du conseil municipal de la Mairie**

**Présent(e)s** : Mesdames Audrey CAPELLA, Marie-Christine CHEVRIER, Alexandra LACANALE, Alexandra AUGUSTE, Brigitte PULCINI. Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Jacques AMBRE, Alain L'HERBETTE, Philippe PETIT, Philippe CORNET, Sébastien CAULT.

**Absent(e)s excusé(e)s** : Mesdames Anne HOARAU, Françoise SPANNENTE Messieurs Daniel COLL, Bertrand GRIMAULT.

**Procurations :**

Anne HOARAU → Brigitte PULCINI.

Françoise SPANNENTE → Philippe PETIT

Bertrand GRIMAULT → Jacques AMBRE

Daniel COLL → Jean-Pierre HUMBERT

**Secrétaire de séance** : Mme Brigitte PULCINI

**PV du 16/05/2022 adopté à l'unanimité**

**ORDRE DU JOUR :**

- Déclaration d'aliéner
- Demande de subventions auprès du Conseil Départementale pour restauration de l'église
- Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Dombes
- Modification des tarifs cantine
- Remboursement des frais de déplacements
- Questions diverses

**Déclaration d'intention d'aliéner**

Vente Chabert- Wagner/TECH SARL : vente parcelles cadastrées AC 310 de 1 537 m<sup>2</sup> - Maison 157 m<sup>2</sup>- chemin des écoles pour 400 000,00 €. Pas de préemption sur ce bien.

Succession Perret Roger : vente de 267 m<sup>2</sup> et 181m<sup>2</sup> de terrain à Monsieur et Madame Chêne : 120€ le m<sup>2</sup> soit 53 700€. Pas de préemption sur ce bien.

**Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Ain pour restauration de l'église  
Travaux de rénovation**

Des travaux de réfection de la toiture de l'église doivent être réalisés. Une étude a été réalisée par le cabinet d'architectures BARILLOT pour un montant d'environ 281130,18 € HT (coût des travaux et honoraires du cabinet BARILLOT)

Nous sollicitons le conseil départemental de l'Ain afin d'obtenir une subvention.

**PLAN DE FINANCEMENT**

26 714€

101 861€

152 555€

**SUBVENTIONS**

Département 15 %

AURA 30%

DETR 30%

Fondation du Patrimoine 5%

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier, pour demande de subventions.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal pour déposer un dossier auprès des différents organismes.

### Modification des statuts de la communauté de communes de La Dombes compétence facultative « réalisation d'études préalables au transfert des compétences eau et assainissement »

Le conseil communautaire du 14 avril 2022 a approuvé le transfert à la communauté de communes de la Dombes d'une compétence facultative « réalisation d'études préalables au transfert des compétences eau et assainissement » La loi Notre, d'août 2015, prévoyait initialement de rendre obligatoire le transfert des compétences eau et assainissement des communes vers les communautés de communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette mesure a été assouplie et le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a permis à ces dernières de le reporter jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Il est donc proposé de se prononcer contre cette modification.

Vote à l'unanimité du conseil municipal contre cette modification.

### Modification du tarif pour la restauration scolaire

Information de la Société RPC : prix unitaire d'un repas facturé à ce jour est de 2,475 € HT.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre, une augmentation de 8% sera appliqué sur ce prix. Cela portera le prix à 2,673 € HT. Actuellement le prix des repas facturé aux familles est de 4,70 € Il est donc proposé d'augmenter le prix et de le fixer à 5,10 €.

Vote pour l'augmentation de ce tarif :

11 voix pour

2 voix contre

2 abstentions

### Remboursement des frais de déplacements

La commune n'a pas instauré le remboursement des frais de déplacement, restauration et hébergement lorsque les agents se rendent à une formation.

Afin de pouvoir prendre en charge ces frais occasionnés lors des formations, il convient de délibérer en prenant le barème applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. (cf pièce joint)

Adopté à l'unanimité

### **Questions diverses**

Hangar communal : réception des travaux, il reste le crépi à faire fin juin début septembre

Départ de Monsieur Alexandre MARTY (employé communal) le 30 juin 2022.

Monsieur Aurélien LACANALE le remplace à partir du jeudi 23 juin 2022

Manifestation le samedi 2 juillet au Foyer Rural : SPYMOLETTES 01, le Comité des Fêtes de la commune participera avec un stand buvette

Assemblée générale de l'association AREV le 20 juillet, Madame Françoise SPANNENTE, et Monsieur Philippe PETIT représenteront la municipalité.

Centre social mosaïque :

Jobs d'été

Sports 3 à 5 ans en octobre au CSM

### **Séance levée à 21h40**

Prochain conseil municipal en septembre